

En pratique

Vous avez fait la demande d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour raison médicale pour votre enfant

Pour la rentrée :

1) Veuillez compléter et signer les documents fournis .

2) Merci de bien vouloir transmettre sous pli confidentiel les documents suivants au médecin scolaire ou à l'infirmière du lycée Goscinny >

Ordonnance récente de votre médecin traitant ou du spécialiste en charge de la pathologie (précisant le médicament: la prescription, le nom, la dose, l'horaire).

Protocole d'urgence détaillé, établi par votre médecin traitant.

Bilans médicaux récents pouvant contribuer à la mise en place du PAI.

3) S'il s'agit d'un renouvellement, joindre le PAI de l'année précédente (si possible)

4) Faire parvenir la trousse d'urgence contenant les médicaments prescrits inscrire le nom de l'élève sur la trousse).

Après vérification de la possibilité de déclinaison du protocole d'urgence par le médecin scolaire, si celui ci le juge nécessaire, une réunion pour la rédaction du PAI aura lieu en votre présence. .

ATTENTION: En cas de Pai pour allergie alimentaire ,seul le médecin scolaire peut autoriser votre enfant à bénéficier de la restauration scolaire. Un protocole panier repas (fournis par les parents et pris dans l'espace restauration scolaire)) pourra vous être proposé le cas échéant .

merci de prendre contact avec l'infirmière ou le médecin avant la fin de l'année en cours, afin que l'accueil de votre enfant soit organisé dès la rentrée.

Mails utiles :

nicole.castela@ac-nice.fr : medecin scolaire

[mireille.blanc2@ac-nice .fr](mailto:mireille.blanc2@ac-nice.fr): infirmiere scolaire

telephone : 0493143450

adresse postale infirmerie lycée Goscinny 500 route des croves 06340 Drap